

**OFFRE COMMERCIALE
CONDITIONS PARTICULIERES**

OFFRE ARENH

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture d'électricité et de gaz.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI		
N° SIRET	83144535800011		
Code APE	1071C		
Adresse	285 AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD		
Code Postal	13510		
Ville	EGUILLES		
Interlocuteur	M. HAMMOUCHI Grégory		
Tél. Fixe		Portable	06 16 63 77 43
Mail	g.hamouchi@orange.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI					
Adresse	285 AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD					
Code Postal	13510					
Ville	EGUILLES					
Identifiant PDL ou RAE	30 002 521 103 719				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA CU		
Puissance de Tension	Pointe : 48 kVA	HPH : 48 kVA	HCH : 48 kVA	HPE : 48 kVA	HCE : 48 kVA	
Consommation estimée	Pointe : 0 kWh	HPH : 40709 kWh	HCH : 22283 kWh	HPE : 56535 kWh	HCE : 29917 kWh	soit 149444 kWh

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/02/2022

Date de fin de fourniture : 31/12/2025

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

5- Prix et structure tarifaire

Type Offre : ARENH

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 47 mois	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	233,00 €/MWh	253,40 €/MWh	151,08 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		105,38 €/MWh	40,89 €/MWh

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.

La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36 kVA CU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)		
	Prix Heures Pointe	Prix Heures Pleines Hiver	Prix Heures Creuses Hiver
	NA	51,50 €/MWh	33,60 €/MWh
		Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
		22,80 €/MWh	18,00 €/MWh
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)			
	Terme fixe	11,61 €/kVA	
	Composante annuelle de Gestion (CG)	184,80 €/an	
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	234,90 €/an	

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36 kVA CU	TCFE	CTA	CSPE	Capacité	CEE
	3,315 €/MWh	21,93% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	5,10 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro près sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5 €/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des communes. Elle est de 3,315 €/MWh.

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité.

Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 21,93% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2021 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché d'Electricité) du 7 décembre 2010 a mis en place le dispositif de l'ARENH (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique). Le Fournisseur fait bénéficier le Client de l'ARENH selon les modalités suivantes. La Puissance ARENH allouée est déterminée par le Fournisseur selon la puissance moyenne en Heures de Basse Consommation sur la base des consommations prévisionnelles, multipliée par un coefficient de bouclage k, défini par Arrêté du 17 mai 2011 soit : K = 0,964. Les Heures de Faible Consommation sont les heures définies par Arrêté du 17 mai 2011 soit :

- Juillet Août

- Samedi-dimanche et jour fériés et heures entre 1h et 7h, d'avril à juin et de septembre à octobre

Le volume ARENH prévisionnel est défini comme le produit entre la Puissance ARENH allouée et le nombre d'heures de l'année de livraison considérée.

Le prix ARENH est le prix de l'ARENH pour la période considérée et tel que fixé par Arrêté du 17 mai 2011.

Dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France à une date communiquée au préalable par le Fournisseur au Client et répercutée sur la facture du Client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :

- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie n'est demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre,
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture d'énergie électrique.

Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) auprès du gestionnaire de réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au :

07/01/2022 17h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- ⇒ L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- ⇒ La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- ⇒ Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- ⇒ En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

BOULANGERIE PÂTISSERIE
Société d'exploitation HAMMOUCHI
sasu au capital de 2000€
285, Avenue du père Sylvain Giraud
13510 EGUILLES
Tél: 04 42 92 62 76
RCS Aix: 831 445 358 - APE: 1071C

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@enemiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour SOCIETE D EXPLOITATION
HAMMOUCHI

A eguilles le 7/1/2022

Société : Société d'exploitation Hammouchi

Nom : Hammouchi Gregory

Fonction : Gérant

BOULANGERIE PÂTISSERIE
Société d'exploitation HAMMOUCHI
sasu au capital de 2000€
285, Avenue du père Sylvain Giraud
13510 EGUILLES
Tél: 04 42 92 62 76
RCS Aix: 831 445 358 - APE: 1071C

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Bon pour accord

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

	PDL	30 002 521 103 719	Client Payeur N°	
Votre Nom	* SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI			(N) 1
	Nom du débiteur(s)			
Votre adresse	* 285 AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD			(N) 2
	Numéro et nom de la rue			
	* 13510	EGUILLES		(N) 3
	Code postal		Ville	
	* France			(N) 4
	Pays			
Les coordonnées de votre compte	FR76 1430 0000 3000 1230 9628 743 Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number) AGRI FR PI 813 Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)			(N) 5
Nom du créancier	* Energies du Santerre			(N) 6
	Nom du créancier			
	* FR18808528			(N) 7
	Identifiant Créancier SEPA			
	* 32 FAUBOURG DE BRETAGNE			(N) 8
	Numéro et nom de la rue			
	* 8 0 2 0 0	PERONNE		(N) 9
	Code postal		Ville	
	* France			(N) 10
	Pays			

Type de paiement :

Signé à

Signature(s) :

* Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☒ Prélèvement à la facture ☐

- **EGUILLES**

Veuillez signer ici

~~BOULANGERIE PÂTISSERIE~~

Société d'exploitation HAMMOUCH
sasu au capital de 2000€
295 Avenue du père Sylvain Girard
13510 EGUILLES

Tél: 04 42 92 62 76

RCS Aix: 831 445 358 - APE: 1071C

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur – fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant
du débiteur

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)

Contrat concerné

Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque	(06)	2
Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Sarre et un tiers (par ex., vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.	(06)	2
Code identifiant du tiers débiteur	(06)	2
Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.	(06)	2
Code identifiant du tiers créancier	(06)	2
Numéro d'identification du contrat	(06)	3
Description du contrat	(05)	2

A retourner à

Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE
80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères.

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Titulaire : S.A.S. SOCIETE D'EXPLOITATION HA

Domiciliation : CENTRE AFF PRO AIX

Code Banque : 11306

Code guichet : 00031

Numéro de compte : 48123896281

Clé RIB : 43

IBAN (International bank account number) : FR76 1130 6000 3148 1238 9628 143

Code BIC (Bank Identification Code) - Code SWIFT : AGRIFRPP813



Vos contacts

Votre interlocuteur EDF

RC PME - Professionnels - Collectivités

Par courrier

Direction Commerciale Régionale
TSA 20248
13344 MARSEILLE CEDEX 15

Par internet

e-mail : edfentreprises-mediterranee-11@edf.fr
www.edf.fr/entreprises

Par téléphone

Du lundi au vendredi de 8h à 18h

0 810 333 633

Service 0,05 €/min
+ prix appel

Urgence

Dépannage électricité Enedis :

0 811 882 200

Service 0,05 €/appel
+ prix appel

Vos informations client

Vos références

Compte de facturation : **8190682586**
Compte commercial : 1-6984R3R

Votre contrat

Offre électricité : Contrat Garanti

Nom du client

SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI

Lieu de consommation

Référence acheminement : 30002521103719
AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD
LOU PAN DOU PAIS
13510 EGUILLES

FLX35000214800104-07RMED01

SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI
LOU PAN DOU PAIS
13510 EGUILLES

Facture du 16/12/2021

n° 10140704639



Electricité

Montant Hors TVA	1 955,04 €
Montant TVA (payée sur les débits)	391,01 €

Facture TTC

2 346,05 €

Montant total à payer (TTC)

2 346,05 €

A défaut de paiement à la date prévue, le montant TTC dû sera majoré de pénalités pour retard au taux annuel de 10,00 % et d'une indemnité pour frais de recouvrement par facture de 40,00 €.

Les prochaines étapes

- Prochaine facture vers le 16/01/2022 (sauf résiliation intervenue entre temps)

Païement par Prélèvement automatique

Vous serez prélevé d'un montant de	2 346,05 €
à partir du :	31/12/2021

sur le compte bancaire : FR XX XXXXX XXXXX 48123896281 XX



SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI

Document à conserver 10 ans

Détail de votre facture du 16/12/2021 n° 10140704639

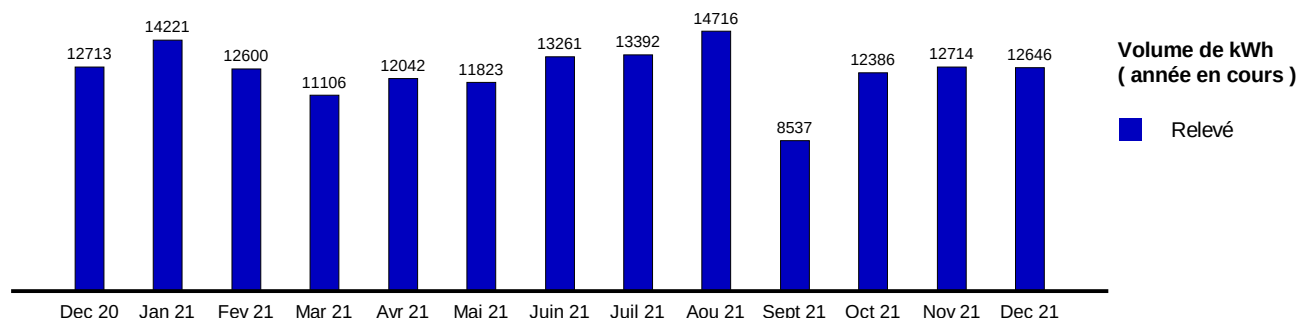
Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 1-695VA16
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 08/09/2017
Venant à échéance le 08/09/2021

Données Point de Livraison

AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD LOU PAN DOU PAIS
13510 EGUILLES
Réf Acheminement Electricité : 30002521103719

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité			959,74 €		HT
Abonnement électricité (HT)	Période		Prix unitaire HT	32,50 €	Taux de TVA
Abonnement	du 01/12/2021 au 31/12/2021		32,50 €/mois	32,50 €	20,00 %
Consommation (HT)	Période	Conso 12 646 kWh	Prix unitaire HT	927,24 €	Taux de TVA
Electricité Heures Pleines Hiver	du 15/11/2021 au 14/12/2021	8 157 kWh	8,557 c€/kWh	697,99 €	20,00 %
Electricité Heures Creuses Hiver	du 15/11/2021 au 14/12/2021	4 489 kWh	5,107 c€/kWh	229,25 €	20,00 %

Utilisation du réseau de distribution et prestations techniques (identique pour l'ensemble des fournisseurs)				651,23 €	HT
		Quantité	Prix unitaire HT		Taux de TVA
Composante de gestion - Reprise	du 15/11/2021 au 14/12/2021			-15,19 €	20,00 %
Composante de gestion - Echu	du 15/11/2021 au 14/12/2021	30.000 c.j	50.63 c€/c.j	15,19 €	20,00 %
Composante de gestion - Echoir	du 15/12/2021 au 13/01/2022	30.000 c.j	50.63 c€/c.j	15,19 €	20,00 %
Composante de comptage - Reprise	du 15/11/2021 au 14/12/2021			-19,31 €	20,00 %
Composante de comptage - Echu	du 15/11/2021 au 14/12/2021	30.000 p.j	64.36 c€/p.j	19,31 €	20,00 %
Composante de comptage - Echoir	du 15/12/2021 au 13/01/2022	30.000 p.j	64.36 c€/p.j	19,31 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Reprise	du 15/11/2021 au 14/12/2021	PS pondérée : 48 kW		-45,81 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echu	du 15/11/2021 au 14/12/2021	1440.000 kW	3.18 c€/kW	45,81 €	20,00 %
Composante de soutirage fixe - Echoir	du 15/12/2021 au 13/01/2022	1440.000 kW	3.18 c€/kW	45,81 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Pleines Hiver	du 15/11/2021 au 14/12/2021	8157.000 kWh	5.15 c€/kWh	420,09 €	20,00 %
Composante de soutirage Heures Creuses Hiver	du 15/11/2021 au 14/12/2021	4489.000 kWh	3.36 c€/kWh	150,83 €	20,00 %

Services		0,00 €	HT
		Taux de TVA	
E-Services (Espace client, Bilan annuel)		INCLUS	

Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)					344,07 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA	
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 15/11/2021 au 14/12/2021	12 646 kWh	2,25000 c€/kWh	284,54 €	20,00 %	
Taxe Départementale sur la Conso Finale Electricité	du 15/11/2021 au 14/12/2021	12 646 kWh	0,11050 c€/kWh	13,97 €	20,00 %	
Taxe Communale sur la Conso Finale Electricité	du 15/11/2021 au 14/12/2021	12 646 kWh	0,22100 c€/kWh	27,95 €	20,00 %	
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 15/11/2021 au 15/12/2021	80,31	21,93 %	17,61 €	20,00 %	

Total Hors TVA pour ce site		1 955,04 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)		Assiette	391,01 €
TVA à 20,00%		1 955,04 €	391,01 €
Total TTC pour ce site		2 346,05 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 031536315618 Type de compteur : PME-PMI
Acheminement : Tarif BT sup 36kVA Courte Utilisation
Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 48

Puissance(s) souscrite(s) (kW ou kVA)

Opérateur Heures pleines hiver 48
Opérateur Heures creuses hiver 48
Opérateur Heures pleines été 48
Opérateur Heures creuses été 48

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin	Puissances atteintes (kW ou kVA)
Heures Pleines Hiver	234024 le 15/11/2021	242181 le 14/12/2021	du 15/11/2021 au 14/12/2021 : Heures Pleines Hiver 50
Heures Creuses Hiver	122399 le 15/11/2021	126888 le 14/12/2021	du 15/11/2021 au 14/12/2021 : Heures Creuses Hiver 59
Heures Pleines Été	353739 le 15/11/2021	353739 le 14/12/2021	du 15/11/2021 au 14/12/2021 : Heures Pleines Été 0
Heures Creuses Été	178136 le 15/11/2021	178136 le 14/12/2021	du 15/11/2021 au 14/12/2021 : Heures Creuses Été 0



SOCIETE D EXPLOITATION HAMMOUCHI

Détail de votre facture du 16/12/2021 n° 10140704639

Données contrat

Contrat Garanti
Réf. de votre contrat 1-695VA16
Prix non réglementés
Souscrit depuis le 08/09/2017
Venant à échéance le 08/09/2021

Données Point de Livraison

AVENUE DU PERE SYLVAIN GIRAUD LOU PAN DOU PAIS
13510 EGUILLES
Réf Acheminement Electricité : 30002521103719

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : 45 jours dans les conditions prévues à l'article "Date d'effet, Durée et Résiliation" des Conditions Particulières de Vente de vos contrats de fourniture d'énergie et de services

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 74,5% nucléaire, 17,1% renouvelables (dont 7,2% hydraulique, 5,9% éolien, 2,3% solaire, géothermie 1,1% et 0,5% Biomasse), 7,7% gaz, 0,4% pétrole, 0,3% charbon.

Origine 2020 de l'électricité des offres EDF 100% énergie renouvelable (certifiée par des garanties d'origine sans engagement de provenance) : 98,2% hydraulique (97,8% France dont 0,5% enchères, 0,2% Allemagne, 0,1% Suisse), 1,5% biomasse enchères France, 0,3% éolien France.

Si votre option énergie renouvelable est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des deux mix ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2020 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

